

Liste des prochaines permanences du CAUE 70 (cliquez sur l'image pour agrandir) :

CAUE 70 CONSEILS AUX PARTICULIERS permanences 1^{er} trimestre 2019

Vous avez un projet de construction, de restauration, de transformation d'un bâtiment ou d'aménagement de votre jardin,

Le CAUE de Haute-Saône
vous propose de rencontrer un conseiller

GRATUITEMENT

Sur rendez-vous uniquement

- au siège du CAUE 70
- dans les unités techniques du Département en relation avec les services instructeurs d'Ingénierie 70
- et éventuellement sur place dans tout le département

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat du CAUE 70
☎ 03 84 96 97 77

UN PAYSAGISTE pour aménager votre jardin

Il vous conseille, SUR RENDEZ-VOUS, sur les aménagements paysagers aux abords d'une maison, d'un gîte d'accueil, d'un bâtiment d'activité...

Il vous informe et vous oriente sur :

- l'adaptation de vos souhaits aux caractéristiques de votre terrain
- les principes d'aménagement paysager
- le choix des essences et l'entretien
- la réglementation...

VESOUL Siège du CAUE 1 rue Max Devaux
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 00

JANVIER
FEVRIER
MARS } en cours de planification

UN ARCHITECTE pour construire et rénover

Il reçoit, SUR RENDEZ-VOUS, les particuliers qui veulent construire, restaurer, transformer un bâtiment.

Il vous informe et vous oriente sur :

- le choix du terrain
- l'implantation d'un bâtiment
- le caractère architectural
- la qualité environnementale des bâtiments (QEB)
- l'organisation intérieure
- la réglementation
- le coût des travaux...

VESOUL Siège du CAUE 1 rue Max Devaux
de 14 h 00 à 18 h 00

JANVIER les mardis 08 et 22
FEVRIER les mardis 05 et 19
MARS les mardis 05 et 19

LURE Unité technique, 20 rue des Cloches
de 9 h 00 à 12 h 00

JANVIER le mardi 29
FEVRIER le mardi 19
MARS le mardi 19

GRAY Unité technique, 4 rue de la Plaine
de 9 h 00 à 12 h 00

JANVIER le lundi 14
FEVRIER le lundi 11
MARS le lundi 11

VESOUL Siège du CAUE, 1 rue Max Devaux
Performances énergétiques et matériaux sains (peintures)
de 14 h 00 à 18 h 00

JANVIER les mardis 08 et 22
FEVRIER les mardis 05 et 19
MARS les mardis 05 et 19



Permanences CAUE

Écrit par Admin

Lundi, 17 Décembre 2018 14:11 - Mis à jour Lundi, 17 Décembre 2018 14:14
